

Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France

Suivi : Noémie Maurin-Gaisne

Contact : noemie.mauringaisne@citesjardins-idf.fr

01 58 69 77 93 / 06 49 60 33 28



Le 10 janvier 2023

Commission thématique « rénovation - préservation »

Mercredi 11 janvier 2023

Union sociale pour l'habitat

Pilotage : Hélène Charra-Pontillo

Préambule

La commission préservation-rénovation a pour rôle de travailler sur les axes patrimoine bâti, protection et réhabilitation des cités-jardins. Le travail effectué de 2016 à 2019 a permis la réalisation de fiches thématiques.

Actuellement, la loi climat et résilience du 22 août 2021 pose de façon urgente la question de la réhabilitation des cités-jardins.

Ordre du jour

- 1- RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS PORTEES PAR LA COMMISSION
 - 2- RAPPEL ET PRESENTATION DES ACTIONS DEJA MISES EN PLACE POUR REpondre A LA LOI CLIMAT
 - 3- REFLEXION SUR LES PROCHAINES ACTIONS DE LA COMMISSION
 - 4- CHOIX DE LA PERSONNE EN CHARGE DU PILOTAGE DE LA COMMISSION
-

1- RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS PORTEES PAR LA COMMISSION

Depuis la création de l'association, sous le pilotage de Christophe Lievin, la commission s'est regroupée à neuf reprises :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| - 29 janvier 2016 | - 11 décembre 2017 |
| - 4 avril 2016 | - 10 juillet 2018 |
| - 2 décembre 2016 | - 5 décembre 2018 |
| - 29 mars 2017 | - 5 juin 2019 |
| - 27 juin 2017 | |

Elle a permis d'accompagner le repérage des cités-jardins d'Ile-de-France, la réalisation de l'ouvrage *Les cités-jardins d'Ile-de-France : une certaine idée du bonheur*, la création de fiches thématiques sur les protections et l'accessibilité des cités-jardins.

Fiches sur les dispositifs de protection des cités-jardins :

- Argenteuil, cité-jardin du Marais
- Argenteuil, cité-jardin du Perreux
- Argenteuil, cité patronale de la Lorraine-Dietrich
- Argenteuil / Epinay-sur-Seine, cité-jardin Orgemont
- Epinay-sur-Seine, cité-jardin « Chacun chez Soi »
- Epinay-sur-Seine, cité-jardin Blumenthal
- Livry-Gargan, cité-jardin de la Poudrerie
- Le Pré Saint-Gervais, cité-jardin
- Stains, cité-jardin
- Suresnes, cité-jardin

Fiche sur l'accessibilité des cités-jardins :

- Livry-Gargan, cité-jardin de la Poudrerie

2- RAPPEL ET PRESENTATION PAR LES INTERVENANTS DES ACTIONS DEJA MISES EN PLACE POUR REpondre A LA LOI CLIMAT

A propos de la loi climat et résilience du 22 août 2021 (Titre V : SE LOGER _ Chapitre 1er : Rénover les bâtiments (Articles 148 à 180) : gel des loyers des passoires thermiques depuis le 24 août 2022 et interdiction de mise en location des logements les plus énergivores, progressivement depuis le 1er janvier 2023.

Article 155 : « L'étude des six postes de travaux de rénovation énergétique suivants : l'isolation des murs, l'isolation des planchers bas, l'isolation de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que les interfaces associées. »

« Toutefois, par exception, une rénovation énergétique est dite performante en application du premier ou de l'avant-dernier alinéa du présent 17° bis :

- pour les bâtiments qui, en raison de leurs contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales ou de coûts manifestement disproportionnés par rapport à la valeur du bien, ne peuvent pas faire l'objet de travaux de rénovation énergétique permettant d'atteindre un niveau de performance au moins égal à celui de la classe B, lorsque les travaux permettent un gain d'au moins deux classes au sens de l'article L. 173-1-1 et que les six postes de travaux précités ont été traités ;
- pour les bâtiments de classe F ou G avant travaux au sens du même article L. 173-1-1, lorsqu'ils atteignent au moins la classe C après travaux et que les six postes de travaux précités ont été étudiés.

3- RÉFLEXIONS SUR LES PROCHAINES ACTIONS DE LA COMMISSION

Afin de développer les champs d'étude et de travail de cette commission, il est proposé d'entamer une réflexion sur les besoins et désirs de ces membres : conférences, journées d'études sur un thème, proposition de visite de chantier hors temps des commissions...

4- CHOIX DE LA PERSONNE EN CHARGE DU PILOTAGE DE LA COMMISSION

Le rôle de la personne en charge du pilotage est de contrôler l'avancement du projet, et si besoin prendre des décisions et faire des arbitrages. Elle aide à faire avancer les projets, selon les objectifs stratégiques définis au niveau de la commission.